Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le 31-05-2023
ID : 039-223900010-20230530-ARR_2023_0686-AR

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0686_FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE DU JURA - COMPOSITION COMITE SOCIAL D'ETABLISSEMENT

Service : DRH

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU les articles L251-11 à L251-13 du Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n° 2021-1570 du 3 décembre 2021 relatif aux comité sociaux d'établissement des établissements publics de santé, des établissements sociaux, des établissements médico-sociaux et des groupements de coopération sanitaire de moyens de droit public,

VU la désignation des représentants en CSE par le syndicat CFDT Santé Sociaux en date du 18 janvier 2023 à la suite des élections professionnelles du 8 décembre 2022.

ARRÊTE

ARTICLE 1 Le Comité Social d'Établissement comprend 6 membres titulaires dont 3 représentants de l'administration et 3 représentants du personnel. Les membres suppléants sont en nombre égal à celui des titulaires.

ARTICLE 2 Sont membres du Comité Social d'Établissement, en qualité de représentants de l'administration :

MEMBRES TITULAIRES :	**MEMBRES SUPPLÉANTS :**
Mme Anne-Bénédicte BULLY, Présidente du CSE	Mme Sylvie RIVERON
Mme Sandrine TRÉBOZ	M. Stéphane PRÉVALET
M. Jean-Charles MARTEL	M. Richard NEAU

ARTICLE 3 Sont membres du Comité Social d'Établissement, en qualité de représentants du personnel :

MEMBRES TITULAIRES :	**MEMBRES SUPPLÉANTS** :
Mme Emmanuelle DESCAMPS	Mme Marie-Lucile REVERCHON
Mme Aurore DAVID PERNOT	Mme Flavie BIGUEUR
Mme Géraldine JACQUIER	Mme Christelle COLAS

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le 31-05-2023
ID : 039-223900010-20230530-ARR_2023_0686-AR

ARTICLE 4 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 Madame la Directrice Générale des Services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture et publié sur le site Internet du Département https://www.jura.fr.

Fait à Lons-le-Saunier

Signature de l'arrêté